

4 Économie

Société nationale du logement social / Interview du directeur général...

... Paul Mapessi : " Les premières occupations des logements sont prévues pour cette fin du mois "

Propos recueillis par Willy NDONG

Libreville/Gabon

La Commission d'attribution des logements sociaux se réunit cet après-midi à Angondjé, pour en déterminer les attributaires. Selon le directeur général de la SNLS, les logements construits par l'Etat, au nord de Libreville, dans la commune d'Akanda, seront attribués aux compatriotes regroupés autour des sept quotas suivants : personnes vivant avec un handicap, salariés du privé, salariés du parapublic, agents municipaux et civils de l'Etat, militaires, retraités et une catégorie regroupant un ensemble de compatriotes aux activités aussi diverses que variées dont, notamment, des étudiants et les personnes exerçant des Activités génératrices de revenus. Le mode d'attribution de ces logements, selon Paul Mapessi, se fera par tirage au sort, selon les quotas arrêtés à partir des catégories socioprofessionnelles identifiées parmi les demandeurs. Les premières occupations desdits logements sont prévues pour cette fin de mois de janvier.

l'union. M. le directeur général, cet après-midi, la Commission d'attribution des logements sociaux va se réunir pour déterminer les attributaires des logements d'Angondjé. Pouvez-vous nous dire comment la Commission va-t-elle travailler, le mode opératoire retenu pour l'attribution de ces logements et l'intérêt de celui-ci ?

Paul MAPESSI : Avant de répondre à votre question, je voudrais remercier le Quotidien l'Union pour l'opportunité qu'elle offre à la Société nationale du logement social (SNLS) ce jour d'éclairer la lanterne de ses lecteurs, c'est-à-dire nombre de nos compatriotes à la recherche d'un logement décent et à moindre coût. Je voudrais également préciser que la Commission d'attribution a été créée par l'arrêté n°0005/MUL portant création, attribution et fonctionnement de la Commission d'attribution des logements sociaux de l'Etat. Pour la présente session, la commission est composée, outre de plusieurs ministères (Infrastructures, Prévoyance sociale, Économie, Budget, Logement) et autres entités que sont notamment l'ANGTI et l'APEC, de la mairie d'Akanda, en tant que commune concernée.

Pour revenir à votre préoccupation, c'est donc l'article 12 de l'arrêté susmentionné qui définit le mode d'attribution des logements. Un tirage au sort va être réalisé, selon les quotas arrêtés à partir des catégories socioprofessionnelles identifiées



Le directeur général de la SNLS, Paul Mapessi, s'entretenant avec notre reporter.

parmi les demandeurs de logements. Les logements construits par l'Etat au nord de Libreville, dans la commune d'Akanda, seront attribués aux compatriotes regroupés autour des sept quotas suivants : personnes vivant avec un handicap, salariés du privé, salariés du parapublic, agents municipaux et civils de l'Etat, militaires, retraités, et une catégorie regroupant un ensemble de compatriotes aux activités aussi diverses que variées dont, notamment, des étudiants et les personnes réalisant des activités génératrices de revenus.

Les demandes ainsi constituées seront réparties dans les sept urnes prévues à cet effet, chacune correspondant à un modèle de logement. Il sera donc tiré au sort, pour un nombre de logements préalablement défini en fonction du poids de chaque quota et de certaines contraintes d'ordre juridique. Comme c'est le cas pour les personnes vivant avec un handicap, à qui l'on doit réserver un minimum de 5% de quantum de logements pour les projets immobiliers de l'Etat.

Au total, le tirage au sort, en déterminant l'ordre de priorité dans l'attribution des logements, permet de respecter les très hautes instructions du président de la République, Ali Bongo Ondimba, en matière de transparence, d'équité, d'égalité de chances et de mixité sociale. Autant vous l'annoncer, le lotissement recevant les lo-

gements à attribuer ce jour est le parfait exemple du vivre-ensemble.

Combien de dossiers avez-vous enregistrés, pour quels types de logements et quels en sont les coûts et les populations éligibles ?

Au moment où se tient cette commission d'attribution de logements à Angondjé, la SNLS a reçu 1100 demandes environ, réparties entre les logements d'une à trois chambres. Ceux-ci sont destinés aux compatriotes dont les revenus mensuels sont plafonnés à 150 000 francs, 300 000 francs et 600 000 francs. Les loyers mensuels à payer ne peuvent dépasser le tiers des revenus susmentionnés.

Beaucoup de compatriotes disent que si la Commission a mis du temps à siéger, c'est parce qu'elle était en train de préparer la magouille, en vue d'attribuer les logements aux parents et amis. Que répondez-vous ?

Le ministère de l'Urbanisme et du Logement, notre tutelle, l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué du projet de construction de ces logements, et nous-mêmes, avons eu besoin du temps nécessaire pour vérifier tous les contours. Cela a certainement paru long, voire très ou trop long. Nous avons ainsi pu examiner l'ensemble des aspects aussi



Une vue des logements qui seront livrés aux Gabonais cette fin du mois de janvier.

bien au plan administratif, juridique que technique. Un exemple pour illustrer mon propos. Pour ceux d'entre nous qui aspirons à la pleine propriété dans le cadre de ce programme, il est nécessaire de préparer les documents fonciers qui feront de l'attributaire du logement d'aujourd'hui le propriétaire de demain. Mais cela impose de suivre la procédure mise en place aussi à l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre, avant la phase de la Conservation de la propriété foncière et des hypothèques pour l'obtention du titre foncier. Aujourd'hui, la machine est lancée. Nous mettons à la disposition de nos compatriotes 872 logements dans un cadre où la qualité de vie est incontestable. Avec les niveaux de loyers à payer par mois, c'est aussi leur pouvoir d'achat qui s'améliore.

Aussi, les attributaires desdits logements peuvent-ils désormais regarder leur avenir en confiance. C'est l'essentiel qu'ils retiendront.

Soit ! Vous garantisiez aux Gabonais que cette commission travaillera dans la transparence ?

Nous y tenons. Dans cet esprit, une réunion de concertation de l'ensemble des commissaires a été organisée mardi dernier, sous la présidence du directeur général de l'Habitat et du Logement. Elle a permis d'affiner certains points du processus. De plus, un huissier de justice sera dans la salle pour superviser les travaux de la commission d'attribution de logements.

Combien de logements sont concernés pour cette première session d'attribution ?

Comme nous l'avons indiqué au début de cette interview, la commission a vocation à statuer sur les attributions de logements construits par l'Etat. Pour la session d'aujourd'hui, ce sont tous les logements construits sur les parcelles n°1 et 10, soit 872 logements construits à Angondjé, qui seront mis à la disposition des Gabonaises et des Gabonais.

A compter de quelle date les bénéficiaires pourront-ils enfin être attributaires de ces logements ?

C'est parce que nous nous sommes préoccupés des conditions préalables à la mise à disposition de ces logements que, aujourd'hui, nous avons un planning de remise des clés. En effet, les premières occupations desdits logements sont prévues pour cette fin de mois de janvier, avec un quantum de 112 unités. Celles-ci seront suivies par 118 autres à fin février et 190 logements à la fin du mois de mars 2016. Il reste à programmer, en concertation avec le ministère en charge du Logement et l'ANGTI, la remise des clés des 452 logements restants.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 21/01/2016	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0893	1USD =	602,182	1 USD	638,784	CAC 40	21/01/2016	4176,33
		CAD	1,5750	1CAD =	416,481	1 CAD	439,275	DOW JONES	21/01/2016	15766,74
		JPY	127,4300	1JPY =	5,148	100 JPY	535,287			
		GBP	0,7718	1GBP =	849,883	1 GBP	885,680			
		CHF	1,0949	1CHF =	599,102	100 CHF	62737,53			
		ZAR	18,1453	1ZAR =	36,150	100 ZAR	3759,19			
		MAD	10,7880	1MAD =	60,804	1MAD	63,23			
		CNY	7,1666	1CNY =	91,530	1CNY	94,28			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
21 Janvier 2016: 27,73